



modification répartition charges chauffage

Par **flacflac**, le **08/02/2012** à **12:36**

bonjour

suite reception ODJ de la prochaine AG

le propriétaire du dernier étage qui s'estime très mal chauffé (et qui est par ailleurs le pdt du CS) et auquel le chauffagiste n'a pu régler son problème, demande la possibilité de réviser (à la baisse) ses tantièmes pour calcul des frais de chauffage, à ce jour son poids étant de 15% trop élevé pour lui par rapport au résultat obtenu

COMMENT PEUT ON PAR UN TEXTE DE LOI BLOQUER EN AG CETTE DEMANDE qui vu le profil de l'assemblée pourrait avoir une chance d'être votée

peut on mettre en avant le fait de toucher au règlement de copro...ou autre idée ?

est il vrai que cette demande se vote sous l'article 24 (maj présents ou represses)

j'avais pour ma part demandé l'étude de pose de compteurs individuels radiateurs, ce point a été mis en 5ème position alors que celui évoqué ci dessus arrive en 3 et je souhaiterais voir traité le point chauffage dans son ensemble, l'ordre des questions me paraît assez orienté
merci de votre aide